



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 Pouvoirs : 4 – Votants : 25 – Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 15 janvier 2016

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 janvier 2016

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoints.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRE, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Nathalie BOISSERPE.

Etaient excusés

Isabelle LERAY qui a donné pouvoir à Ollivier LERAY, Benoît PACAUD qui a donné pouvoir à Stéphane ANDRE, Vanessa ANDRIET qui a donné pouvoir à Thérèse COUÉDEL, Valérie ROUILLE qui a donné pouvoir à Josette LADEUILLE, Catherine DAUVE.

Etait absent

Gaëtan LERAY

Désignation de la secrétaire de séance : Meggie DIAIS. Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

✚ Subventions aux associations 2016

TRAVAUX

✚ Approbation du document d'objectifs pour l'aménagement du site de l'Ormelette

INTERCOMMUNALITE

✚ Modification des statuts du SYDELA

PERSONNEL COMMUNAL

✚ Recrutement du personnel saisonnier

COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES**I - 1 – 2016 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les demandes de subventions formulées par divers organismes ou associations au titre de l'année 2016,
 Vu les avis de la Commission des finances du 14 janvier 2016,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions 2016 suivantes :

ASSOCIATIONS	Vote
ADICLA	678,64 €
U.N.C (Union Nationale des Combattants)	730,10 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	150,00 €
ADIL (Ass d'informat° sur le logement)	994,04 €
SOCIETE DE CHASSE	745,75 €
ASSOCIATION PARENTS RENE CERCLE	3 750,00 €
A.P.E.L Ecole Notre Dame	3 750,00 €
CFA Association de Formation Professionnelle du Bâtiment/ Travaux Publics L.A	450,84 €
C.F.A (Chambre Des Métiers et de l'Artisanat) L.A	312,12 €
C.F.A (Chambre Des Métiers et de l'Artisanat) – LA ROCHE SUR YON	34,68 €
MFR (Maisons Familiales) - ST PÈRE EN RETZ	138,72 €
SAINT GABRIEL Nantes Océan (LEAP Le Pellerin)	346,80 €
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME ET AQUACOLE - ETEL	69,36 €
ABACADA	2 573,93 €
AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE LA PLAINE-SUR-MER	316,05 €
REVEIL PLAINAIS - Batterie Fanfare	1579,37 €
LA PLAINE SUR SCENE	451,25 €
ASSOCIATION DES PLAISANCIERS	171,48 €
RETZ JADE COUNTRY	117,39 €
CLUB DE LECTURE	315,88 €
MUSIQUE ET DANSE LOIRE-ATLANTIQUE	5 330,16 €
Cotisation annuelle	15,24 €
LES COMEDIENS EN HERBE	1 300,00 €
OCEANNE FOOTBALL CLUB	2 000,00 €
C.A.P.P.	800,00 €
CLUB BADMINTON ST MICHEL-THARON	180,60 €
A.E.P.P.R	180,60 €
ROLLER IN LINE - LA PLAINE-SUR-MER	180,48 €
TENNIS DE TABLE MICHELOIS-THARONNAIS	54,18 €
JUDO COTE DE JADE	1 000,00 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	198,55 €
M.D.P.A. PORTAGE DES REPAS A DOMICILE	700,00 €
A.D.A.P.E.I. Section Pays de Retz	494,16 €
LES RESTOS DU CŒUR	571,76 €

L'ESCALE DES BAMBINS LA PLAINE /PREFAILLES	100,00 €
ASSOCIATION CROISSANCE	561,60 €
TOTAL	31343.73 €

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2016 à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Monsieur le Maire, membre de l'association « Le Réveil Plainais » n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à cette association.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

II - 1 - 2016 / PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'ORMELETTE : APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} septembre 2014 décidant d'acquérir par exercice du droit de préemption urbain l'ancien centre de vacances de l'Ormelette, sis 4 Rue Jean Moulin à la La Plaine sur Mer, cadastré BH 6, 7 et 8, d'une surface totale de 21 267 m², moyennant un prix de 900 000 €,

Considérant le projet communal de transformation de l'ancien centre de vacances de l'Ormelette en pôle d'équipements d'intérêt collectif, conformément aux orientations d'aménagement et de programmation du Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2013,

Considérant le document d'objectifs présenté par le comité de pilotage institué par délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2015,

Considérant le programme détaillé des travaux envisagés contenu dans le document d'objectifs,

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 500 000 €HT, figurant sur le document d'orientation budgétaire 2015 au titre du plan pluriannuel d'investissement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame FORTINEAU, rapporteur du comité de pilotage,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, conformément aux préconisations du document d'objectifs annexé à la présente délibération,

- Approuve le document d'objectifs définissant le programme de restructuration du site de l'Ormelette pour un montant estimatif de 500 000 €HT, comportant, , les aménagements suivants :

Bâtiment 1

- Aménagement de la partie Cuisine, Restauration, Salon, Sanitaires
- Aménagement des hébergements
- Aménagement des salles de réunions

Bâtiment 2

- Aménagement du bâtiment Nord (voué au milieu associatif)
- Aménagement du bâtiment Sud (hébergements)
- A noter que l'aménagement du grenier sera étudié ultérieurement.

Bâtiment 3

- Bâtiment non concerné par les travaux, mais mise en valeur des abords dans le cadre du traitement paysager du site

Bâtiments 4 et 5 :

- Aménagement du bâtiment pour l'utilisation associative en tenant compte des préconisations contenues dans le document d'objectifs annexé.

Espace pour activités de plein air

- Construction d'un sanitaire complet (si l'option est retenue)
- Aménagement de stationnements à l'Est du parking actuel
- Aménagement des prairies

Espaces paysagers

- Aménagement des espaces au droit de chaque zone

Le conseil municipal,

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'opération aux budgets 2016, 2017 et 2018 et autorise le maire à poursuivre le montage technique et financier du dossier,
- Autorise le maire à lancer un marché à procédure adaptée afin de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire en charge de la conception du projet, selon le programme et les objectifs précités.
- Autorise le maire à signer le marché à l'issue de la procédure de consultation.

Le suivi du dossier sera confié à la commission « Travaux de bâtiment » en concertation avec le comité de pilotage.

L'année 2016 sera consacrée à l'élaboration et à l'approbation du projet définitif, du plan de financement et du phasage des travaux. La consultation des entreprises pourra alors être engagée en vue de la réalisation du programme au cours des exercices 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

III - 1 – 2016 / MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,
Vu la délibération n°2015-27 du 29 octobre 2015 adoptée par le comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur Daniel BENARD, adjoint délégué, expose au conseil municipal :

Au-delà de sa compétence « originelle » d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, le SYDELA a souhaité progressivement proposer à ses adhérents de nouveaux services dans le souci permanent d'une mutualisation des moyens et des compétences techniques. Après la gestion des investissements en éclairage public et la distribution publique de gaz, en 2005, le SYDELA a ainsi étendu ses compétences en 2012 à la maintenance des installations d'éclairage public.

Dans cette continuité, il souhaite aujourd'hui faire évoluer ses statuts pour s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique et s'engager aux côtés des collectivités en leur proposant notamment d'organiser un réseau cohérent d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou fonctionnant au gaz afin de promouvoir la mobilité électrique ou au gaz. Il propose également d'élargir le champ de ses compétences optionnelles à la production d'énergie ainsi qu'à la construction et à la gestion des réseaux de chaleur ou de froid.

Enfin, le SYDELA souhaite assister ses collectivités adhérentes dans le recensement et la gestion de leur patrimoine téléphonique en exerçant pour leur compte la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Le projet de modification statutaire examinée aujourd'hui par l'assemblée permettra au SYDELA d'offrir ces nouveaux services à ceux de ses adhérents qui le souhaiteront, sous forme de compétences optionnelles, et de mettre en adéquation le cadre juridique de ses interventions avec les évolutions législatives récentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes jointes à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée à Monsieur le Président du SYDELA.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL**IV - 1 – 2016 / RECRUTEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Considérant les besoins spécifiques résultant des activités saisonnières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les recrutements suivants :

Services techniques

1 agent polyvalent du 1^{er} mars au 30 novembre 2016

3 agents d'entretien polyvalents à temps complet du 1^{er} avril au 30 octobre 2016

Poste de secours du Cormier :

3 surveillants de baignade à temps complet recrutés sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Police municipale

1 agent de surveillance de la voie publique du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Animation jeunesse – Accueil de Loisirs Sans Hébergement

1 animateur à temps complet juillet et août.

Monsieur le maire est autorisé à pourvoir aux recrutements précités. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

1-1 / Liste des achats de matériels depuis le dernier conseil municipal - Dépenses d'investissement**Budget principal**

Articles comptables	Objet	Montant en € TTC
Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage de voirie	Achat de 5 corbeilles	2 718,00 €
	Achat de 3 boîtes de rangement	418,82 €
	Achat d'une paire de tréteaux relevables	2 169,60 €
	Achat d'un nettoyeur HP eau froide	1 079,70 €
	Achat d'un compresseur	267,30 €
	Achat matériel électrique	18,98 €
Article 2183 : Matériel de bureau et informatique	Renouvellement du serveur - Ecole René Cerclé	817,90 €
	Achat de 4 ordinateurs pour l'école René Cerclé	1 676,00 €
	Achat de 3 écrans d'ordinateur pour la mairie, le restaurant scolaire et APS-ALSH	453,70 €
Article 2184 : Mobilier	Achat d'une banquette et de deux poufs	347,94 €
Article 2188 : Autres Matériels	Achat d'un Combi mixer - Restaurant scolaire	907,08 €
	Achat d'un tableau blanc 6 Police municipale	158,70 €
	Achat d'un micro HF	222,00 €

2-1 / Classement de l'office de tourisme et de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du classement de l'Office de tourisme en catégorie III par décision du Préfet du 16 Décembre 2015. Ce classement intervenu avant le transfert de la compétence « tourisme » et la création de l'Office intercommunal du tourisme, a permis le renouvellement de l'attribution de la dénomination « Commune touristique » à la commune de La Plaine-sur-Mer pour une durée de cinq ans à compter du 21 décembre 2015.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 25

Le Maire,
Michel BAHUAUD